



2. FAITS, CHIFFRES ET REMARQUES SUR LE DÉBAT

Constitution fédérale

Le quatrième alinéa de l'article constitutionnel sur la composition du Conseil fédéral énonce le principe suivant : « Les diverses régions et les communautés linguistiques doivent être équitablement représentées au Conseil fédéral » (art. 175, al. 4). Une formulation très vague...

« Italianità »

Au point 1, nous avons posé le cadre du débat en évoquant la question de la représentation de la Suisse latine et de la Suisse italienne. Signalons à cet égard, que, pour un nombre toujours croissant de personnes, cette notion d'« italianità » se rapporte non seulement au Tessin et aux vallées italophones des Grisons, mais également, et cela se dégage aussi des opinions à lire au point 3, aux personnes et aux institutions de toute la Suisse qui adhèrent à cette notion. Relevons également que 6,5 % de la population vivant en Suisse est italoophone.

La plus longue période sans représentant tessinois depuis cent ans

S'agissant de la composition du Conseil fédéral, d'aucuns sont d'avis qu'il existe des lois tacites à respecter absolument. Pour dissiper tout doute à cet égard, il suffit de jeter un coup d'œil sur les statistiques depuis 1848 : pendant 86 ans, le Conseil fédéral était composé de cinq Suisses alémaniques et de deux Suisses romands, pendant 40 ans de quatre Alémaniques, deux Romands et un Tessinois et pendant 37 ans de cinq Alémaniques, un Romand et un Tessinois (source : Chancellerie fédérale). Signalons en l'occurrence que la plus longue période sans représentant de la Suisse italienne (48 ans) remonte à très longtemps (de 1864 à 1912) et que, plus récemment, cette absence n'a jamais duré plus de cinq à treize ans. Deux conclusions s'imposent donc dans ce débat : premièrement, nous vivons actuellement la plus longue période sans représentant de la Suisse italienne au Conseil fédéral depuis cent ans (!). Deuxièmement, un conseiller fédéral provenant de Suisse italienne peut « briguer » le siège tant d'un Alémanique que d'un Romand.

La compréhension entre les régions linguistiques, une thématique permanente

La revendication formulée dans le titre du dossier doit aussi être placée dans le contexte général de la compréhension entre les régions linguistiques et de la cohésion nationale. Ces dernières années, les quelques tendances positives ont été éclipsées par plusieurs événements inquiétants : moins d'hésitations à supprimer l'enseignement de langues nationales dans certains cantons (l'italien à SG et à OW, le français à ZH), fermeture de postes de correspondants des médias dans les autres régions linguistiques (notamment au Tessin), absence de débat politique pragmatique sur la demande de la Suisse italienne d'être mieux représentée à l'échelon fédéral, d'une manière générale manque de conscience pour le fait que la diversité linguistique et culturelle n'est pas (seulement) un obstacle, mais qu'elle enrichit la Suisse et constitue une chance unique pour notre pays. Les tensions s'aggravent rapidement lorsqu'une frontière linguistique se superpose à une barrière économique. Ce n'est actuellement pas le cas pour la Suisse romande, puisqu'au moins une de ses parties fait partie des régions les plus prospères de Suisse. Les circonstances foncièrement différentes de la Suisse italienne et, en particulier, du Tessin, recèlent par contre un potentiel de conflit accru, puisqu'aux difficultés économiques du canton s'ajoute l'impression que sa propre langue et sa culture ne sont plus respectées au nord des Alpes et que l'entrée dans le gouvernement suisse relève de l'utopie. Dans notre « Willensnation », comme la qualifient les Alémaniques, cette nation née de la volonté de vivre ensemble, la compréhension interculturelle, la sensibilité envers la diversité linguistique et culturelle et le souci porté à la cohésion nationale à tous les échelons doivent être en tout temps à l'ordre du jour (cf. les champs thématiques > [Politique](#) et > [Economie](#), ainsi que le mot-clé > [Compréhension](#) sur ce portail).